



STATUT DES POLICIERS SCIENTIFIQUES L'AMBITION N'Y EST PAS !

Après des mois de travaux et de riches contributions par notre organisation syndicale, le directeur des ressources humaines, des finances et des soutiens, M. Stanislas CAZELLES, nous a présenté son projet de « statut dérogatoire » pour la police scientifique...

Un projet qui se résume à augmenter l'indemnitaire mensuel en contre-partie d'adaptations statutaires profitables à l'institution

Aucune ambition pour rendre la filière et les carrières plus attractives.

Pire, le DRHFS nous propose un taux d'ISS incohérent au regard des contraintes subies par la filière et, malgré nos contre-propositions à même budget, nous répond « **qu'il n'était pas en fonction à la rédaction du protocole et qu'il n'est pas mandaté pour faire un protocole retraite !** »

NOUS AVONS ALORS RAPPELÉ QUE NOUS ÉTIIONS DANS LA RUE POUR CES RAISONS ET QUE NOUS SAVONS EXACTEMENT QUEL EST L'ESPRIT DU PROTOCOLE DE MARS 2022 !



NOUS SAISSONS LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER ET EXIGEONS QUE LA COPIE SOIT REVUE !